



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 novembre 2021

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE RECRUTE PLUS DE 300 CONSEILLERS PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION

<https://lajusticerecrute.fr/devenez-cpip>

Avec un budget 2022 en hausse de 8%, le ministère de la Justice poursuit ses efforts de recrutement. Après avoir annoncé l'ouverture de 700 postes au concours de surveillant pénitentiaire, 330 postes de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) sont aujourd'hui à pourvoir. Entre 2018 et 2022, 1 500 postes auront été créés dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Les inscriptions aux concours sont ouvertes jusqu'au 10 décembre 2021.

Une campagne de communication d'envergure soutient à nouveau cette année ces recrutements ; elle repose sur un dispositif multicanal ambitieux déployé jusqu'au 4 décembre prochain, incluant une campagne de display et de vidéo online ainsi qu'un affichage dans les gares d'Île-de-France; pour la première fois, un dispositif d'affichage et des opérations événementielles sont déployés sur les plus grands campus de France.

Découvrez [la campagne d'affichage](#) ainsi que [le film publicitaire](#).



Les concours

Quatre concours auront lieu simultanément en fonction du profil des candidats. Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 10 et 11 février 2022 et seront suivies, pour les candidats admissibles, d'épreuves d'admission qui auront lieu du 2 au 20 mai 2022. Les lauréats intégreront l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) pour y suivre une formation rémunérée de deux ans, alternant entre apprentissages théoriques et pratiques à Agen et stages en SPIP, établissements pénitentiaires, tribunaux ou associations. À l'issue de leur formation, les lauréats seront titularisés fonctionnaires de catégorie A.

Contact presse

Cabinet du garde des Sceaux
Tél : 01 44 77 63 15

secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.iustice.gouv.fr/presse

- **Concours interne** : fonctionnaire ou agent public justifiant de quatre années d'exercice à la date d'ouverture du concours.
- **Concours externe** : accessible à BAC+3 ou titre équivalent.
- **Concours externe sur titre** : accessible à BAC+3 ou équivalent dans le domaine social ou éducatif.
- **Troisième concours** : candidats justifiant de l'exercice, pendant au moins cinq ans au cours des dix années précédant l'ouverture du concours, de certaines activités professionnelles, d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une activité en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

CONSEILLER PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION : UN MÉTIER AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'AUTRE

Exerçant en milieu ouvert dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), et en milieu fermé en détention, les CPIP sont des acteurs essentiels de la justice. Ils agissent pour la protection de toute la société en luttant contre la récidive et en accompagnant la réinsertion des personnes condamnées.

La mission des CPIP est double

Accompagner les personnes placées sous main de justice dans le cadre d'un parcours d'exécution des peines

L'objectif est d'assurer le respect des obligations imposées aux personnes condamnées à des peines d'incarcération ou des peines alternatives à l'incarcération, afin de lutter contre la récidive et de préparer leur réinsertion. Les CPIP accompagnent les personnes suivies afin de lutter contre la désocialisation des détenus et de faciliter l'accès des personnes incarcérées aux dispositifs d'insertion et de droit commun.

Aider à la décision judiciaire

Les CPIP accompagnent l'autorité judiciaire dans la prise de décision en apportant les éléments d'évaluation permettant de préparer et de mettre en œuvre les condamnations ou en proposant des mesures d'aménagement de peine, en lien avec les magistrats et les partenaires qui accompagnent les missions de réinsertion (pôle emploi, mission locale, structures d'hébergement, organismes de formation, etc.).

Ce métier offre une rémunération évolutive ainsi qu'une grande diversité de missions, en collaboration avec l'ensemble des services de la Justice, une formation tout au long de la carrière et d'importantes perspectives d'évolution. Ils peuvent notamment évoluer par la suite vers le corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation.



Informations et inscriptions

<https://lajusticerecrute.fr/devenez-cpip>